



Direction de la Législation et du Contrôle

Commission des affaires européennes

octobre-décembre 2019

Structure d'accueil

La commission des affaires européennes a pour mission principale de suivre les travaux menés au sein des institutions de l'Union européenne pour contribuer au contrôle de la politique européenne du Gouvernement et dialoguer avec les institutions européennes. Elle informe le Sénat sur les questions européennes. Prévues par l'article 88-4 de la Constitution, elle travaille en coordination avec les sept commissions permanentes que compte par ailleurs le Sénat et qui demeurent compétentes pour examiner des projets ou des propositions de loi, y compris les textes tendant à la ratification d'un traité européen ou à la transposition d'une directive.

Le service de la commission des affaires européennes est chargé d'assister le président et les membres de la commission des affaires européennes dans leurs missions.

Descriptif du stage :

Le travail confié au stagiaire consistera à participer aux activités de la commission des affaires européennes, effectuer des recherches documentaires, élaborer des notes de synthèse dans le cadre de la préparation des auditions de la commission et pour l'élaboration de rapport ou autre document, rédiger des comptes rendus de réunions et de colloques.

Début du stage le **30 septembre 2019**, pour une durée de **3 mois jusqu'au 27 décembre 2019**.

Rémunération selon la réglementation en vigueur.

Profil de l'élève recherché :

- diplôme universitaire niveau Master I ou II (domaines : affaires européennes / droit européen) ;
- bonne maîtrise de la langue anglaise écrite et orale ;
- connaissance d'une autre langue appréciée.

Modalités, contacts et coordonnées pour postuler :

Les candidats sont invités à transmettre leur CV et leur lettre de motivation à l'adresse suivante: stages@senat.fr.

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation peut être contactée au numéro suivant: 01.42.34.20.89.